



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

dossier traité par SE/CP – Idaff 307'210

Lausanne, le 29 août 2018

Résolution de Mme Thanh-My Tran-Nhu et consorts du 29 mai 2018 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à son interpellation : « Avoir fait l'armée : un atout pour commander la Police de la Ville de Lausanne »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 29 mai 2018, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de Mme Thanh-My Tran-Nhu « Avoir fait l'armée : un atout pour commander la Police de la Ville de Lausanne », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de l'interpellatrice :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité :

- supprime de ses critères d'embauche le fait d'avoir fait l'armée pour l'engagement d'agent-e de police à quelque grade que ce soit ;*
- veille à édicter des critères d'embauche exempts de discrimination, notamment liée au sexe ».*

Réponse de la Municipalité

La Municipalité réaffirme sa volonté de conduire une politique d'embauche ouverte à toutes et tous sans discrimination.

Toutefois, en tant qu'autorité d'engagement, elle appréciera de cas en cas l'éventuelle plus-value apportée par certains éléments spécifiques, à l'instar d'une expérience de commandement militaire.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter